

Année scolaire 2018-2019 : formation des équipes et construction du programme

- formation préalable des équipes projet les 5 et 6 novembre 2018 ;
- phase de diagnostic au sein de l'établissement et identification des besoins ;
- construction du programme de prévention, des actions à mettre en œuvre et de l'évaluation en concertation avec les acteurs de l'établissement et en partenariat avec des structures de prévention des conduites addictives, locales ou/et régionales ;
- validation du programme de prévention par le conseil d'administration de l'établissement ;
- communication du programme de prévention au sein de l'établissement et aux parents d'élèves ;
- création d'outils de prévention pour l'année 2018-2019, selon les actions choisies ;
- regroupement des équipes projets des établissements participant à l'opération en mai 2019 (Paris), avec pour objectif de réaliser un bilan de l'année écoulée et d'envisager les perspectives pour l'année 2019-2020.

Année scolaire 2019-2020 : Mise en œuvre et évaluation

- mise en œuvre des actions du programme de prévention ;
- évaluation du programme de prévention et perspectives ;
- séminaire de clôture en mai 2018.

III- Personnes ressources

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- corinne.sadot@agriculture.gouv.fr, chargée de mission santé des apprenants de l'enseignement agricole
- emilie.desaulty@educagri.fr, animatrice nationale RESEDA

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON